

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DOUAI



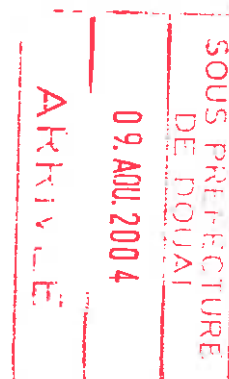
COMMUNE DE SAMEON

PLAN LOCAL D'URBANISME

*PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE*



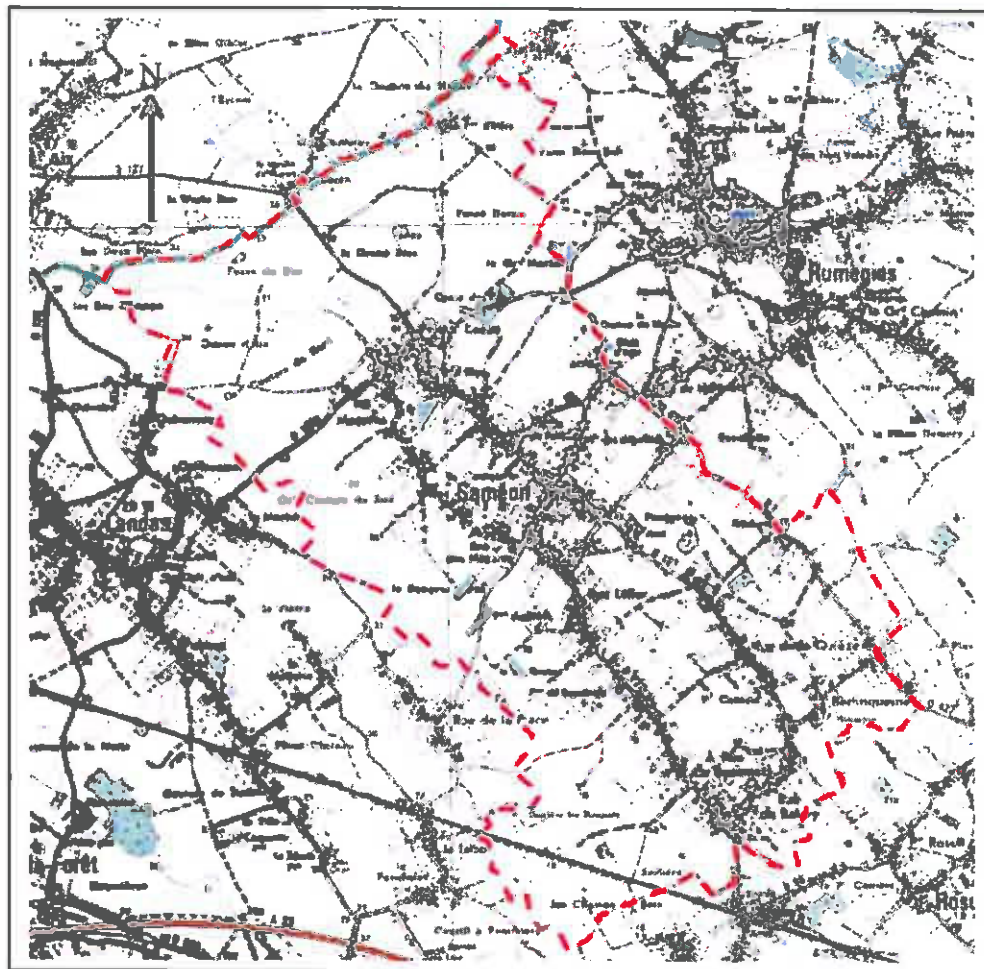
Le Maire,



ÉTAT DES LIEUX
L'ÉTAT DES LIEUX EST UN DOCUMENT
DE TRAVAIL À DESTINÉE DES MEMBRES DU BUREAU

Elaboration du PLU prescrite le	Projet de PLU arrêté le	PLU approuvé le	PLU modifié le

TABLE DES MATIERES



AVANT-PROPOS

- a) Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- b) La commune de Saméon

1. ELABORATION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT

- 1.1. Perspectives de développement*
- 1.2. Préservation du patrimoine naturel*
- 1.3. Activités économiques*

2. DECLINAISON THEMATIQUE

- 2.1. Appréhension de la notion de centralité*
- 2.2. Intervention sur le patrimoine bâti*
- 2.3. Le traitement des espaces publics*
- 2.4. La diversité commerciale*
- 2.5. L'aménagement des entrées de ville*
- 2.6. la préservation des paysages*

AVANT-PROPOS

a) Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains votée le 13 décembre 2000 marque la volonté d'une politique urbaine globalisée accordant aux documents d'urbanisme jusqu'alors simples outils de politique foncière, une logique d'aménagement.

Cette vision impose aux communes de redevenir véritablement maître d'œuvre de l'urbanisme. Le PLU se doit désormais de définir un projet global pour le territoire communal, le nouveau document ne se limite donc plus à figer et à organiser les espaces publics et privés, il acquiert de nouvelles attributions.

L'accent sera en effet mis sur le projet d'aménagement conçu comme une trame urbaine, mêlant l'utilisation foncière, les transports, les préoccupations des habitants.

Il n'est donc pas mis en place de procédure spécifique de renouvellement urbain mais un ensemble d'actions doit y contribuer.

Ainsi le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement. Il se doit par conséquent d'atteindre les objectifs posés aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme (habitat, emploi, équipement...), de les traduire à diverses échelles (quartier, îlot...), afin de dégager des opérations d'aménagement nécessaires à la commune.

Dans le cadre de la présente étude, le FAN (Fonds d'Amélioration du Nord) pourrait être sollicité pour réaliser les aménagements prévus. Les études du Plan Local d'Urbanisme et FAN ont été réalisées de manière parallèle dans le cadre d'une approche globale du territoire communal.

b) La commune de Saméon

Avec 1371 habitants au dernier recensement de 1999 sur 883 hectares, l'urbanisation de la commune de Saméon est linéaire et se structure aux abords des axes de communication les plus importants. Aujourd'hui l'urbanisation consiste au comblement des « dents creuses » aux endroits les plus denses en constructions, d'une part autour du centre ancien et d'autre part aux intersections importantes, ces différentes entités tendant à se relier.

Le réseau routier se trouve donc être le support de l'urbanisation ; et l'aspect général du village, dans ce paysage en grande partie agricole, relève d'une typologie commune : constructions bordant les routes de manière plus ou moins régulières, (implantation traditionnelle des exploitations agricoles), mais donnant lieu à des situations tout à fait caractéristiques d'un urbanisme linéaire. Dans la plupart des cas, le bâti s'organise le long d'un axe unique ; c'est à dire sans ramification du réseau à l'intérieur de la commune dont la traversée reste monotone de part la quasi non existence de centre. En outre, l'allongement spécifique du village est tel que les fronts bâtis tendent à rejoindre ceux des communes voisines. Il devient alors difficile de cerner l'identité de celle-ci. Les aspects du paysage construit traduisent essentiellement des fonctions agricoles et résidentielles...

On observe peu de critères relatifs à des fonctions diverses dans l'ensemble des communes : pratiquement pas d'activités commerciales, ni industrielles, peut être artisanales mais cette dernière reste difficilement identifiable ou parfois ignorée.

En ce qui concerne les lieux d'activités agricoles ou résidentielles, l'implantation n'apparaît ni ordonnée, ni planifiée ; la répartition des exploitations agricoles était liée autrefois à la proximité des terres qu'elles cultivaient...

Aujourd'hui, la fonction résidentielle a pris le dessus et les maisons individuelles comblent spontanément les vides d'une manière plus ou moins anarchique. On ne peut donc se permettre de "sectoriser" les activités dans le territoire communal.

L'urbanisme linéaire correspond donc à une implantation de part et d'autre, et le long des voies d'accès. L'étalement et la faible densité qui en découlent donnent peu d'épaisseur au village. D'autre part une telle organisation du bâti n'autorise pas de relations radioconcentriques entre des zones résidentielles et un centre de vie plus dense.

Ces aspects sont d'ailleurs directement ressentis sur place : le centre géographique de la commune n'a pas un niveau de complexité fonctionnelle plus élevé qu'à la périphérie ; le seul moyen permettant de différencier ces deux secteurs consiste en une augmentation sensible de la densité, la présence de quelques éléments remarquables tels que la mairie, l'école, l'église. A la périphérie, de nombreux vides dans le bâti suscitent une perception fractionnée d'un paysage de prairies.

La présence d'un patrimoine bâti diversifié et en évolution, la nécessité de traitement des espaces publics, la gestion des entrées du village et la préservation des paysages sont autant de problématiques rencontrées sur le territoire de Saméon.

1. ELABORATION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT

1.1 Perspectives de développement :

Les perspectives de développement de la commune de Saméon ont pour but essentiel le renforcement de l'attractivité du centre (habitat, équipements), la préservation du cadre de vie communal.

L'évolution prochaine en terme d'habitat a donc été une des préoccupations majeures du projet qui se veut avoir une vision globale de l'aménagement du territoire.

Quelle capacité d'accueil?

Une approche théorique a permis d'appréhender les besoins de la population nouvelle pour permettre d'une part le développement rationnel de la commune et d'autre part la garantie du bon fonctionnement des équipements communaux en relation avec cette expansion.

Au dernier recensement (1999), la population de Saméon s'établissait à 1371 habitants. La commune connaît une stabilité démographique jusque 1975. Depuis on assiste à une évolution importante de la population de 26,2 % du nombre d'habitants de 1968 à 1999. Le rythme de constructions, ces dernières années, a légèrement diminué. En effet, De 6 logements par an entre 1982 et 1990, le nombre de constructions est passé à 5 logements par an durant les années 1990.

La municipalité souhaite légèrement accroître cette évolution et espère un rythme de sept logements par an.

En partant dans l'hypothèse que le Plan Local d'Urbanisme soit élaboré pour une période de sept à dix ans, la capacité d'accueil à prévoir se situe dans la fourchette 49 à 70 terrains. Or le calcul du nombre de dents creuses situées dans la partie actuellement urbanisée de la commune est évalué à un peu moins de 90 terrains. Si nous affectons un coefficient de réduction de 30% pour tenir compte du phénomène de rétention foncière, nous

parvenons à une capacité réelle d'accueil d'une soixantaine de logements, chiffre correspondant parfaitement à la fourchette escomptée. Ce résultat provient de la physionomie même de la commune qui connaît un linéaire de voirie urbanisé très important. Cependant le développement durable ne s'établit pas dans la poursuite de cet étalement de l'urbanisation et a poussé les élus à s'interroger sur l'identification d'un centre et un renforcement de cette centralité. Pour affirmer ce principe une zone d'urbanisation future stricte a été prévue, l'ouverture à l'urbanisation de cette zone est prévue à plus long terme dans la mesure où la capacité d'accueil de la zone actuellement urbanisée suffit à l'échéance d'une dizaine d'années.

Le plan ainsi établi conduirait la commune de Saméon à un peu moins de 1600 habitants à l'échéance 2010-11.

Quelle localisation pour cette zone d'urbanisation future ?

L'urbanisation communale est disséminée le long des voies faisant de Saméon un « village-rue ». Le site n'offrant pas d'exigences particulières, ce territoire se trouve en effet largement irrigué par une infrastructure inhérente au contexte paysager : Autoroute, voies ferroviaires, enfin un important système routier (primaire et secondaire) le long duquel ne cessent de s'édifier les communes. L'infrastructure linéaire semble être le support de l'urbanisation. Les extensions urbaines de la commune s'est ainsi opérée le long des axes de communications. L'étalement et la faible densité qui en découlent donnent peu d'épaisseur au village.

Il convient à présent de fédérer l'urbanisation à venir autour du centre pour rentabiliser les investissements, limiter l'usage de l'automobile, urbaniser en déstructurant le moins possible le milieu naturel et agricole. Une réflexion sur la concrétisation de la notion de centralité sur Saméon s'est déclinée par la manière de concevoir l'organisation communale et l'urbanisation future.

Il convient de renforcer la centralité du village qui s'organise autour de la place de la mairie jusqu'au carrefour principal de la rue de Bias et de la rue de la mairie.

Le centre se structure ainsi autour de la place et accueille, équipements publics, mairie, écoles.

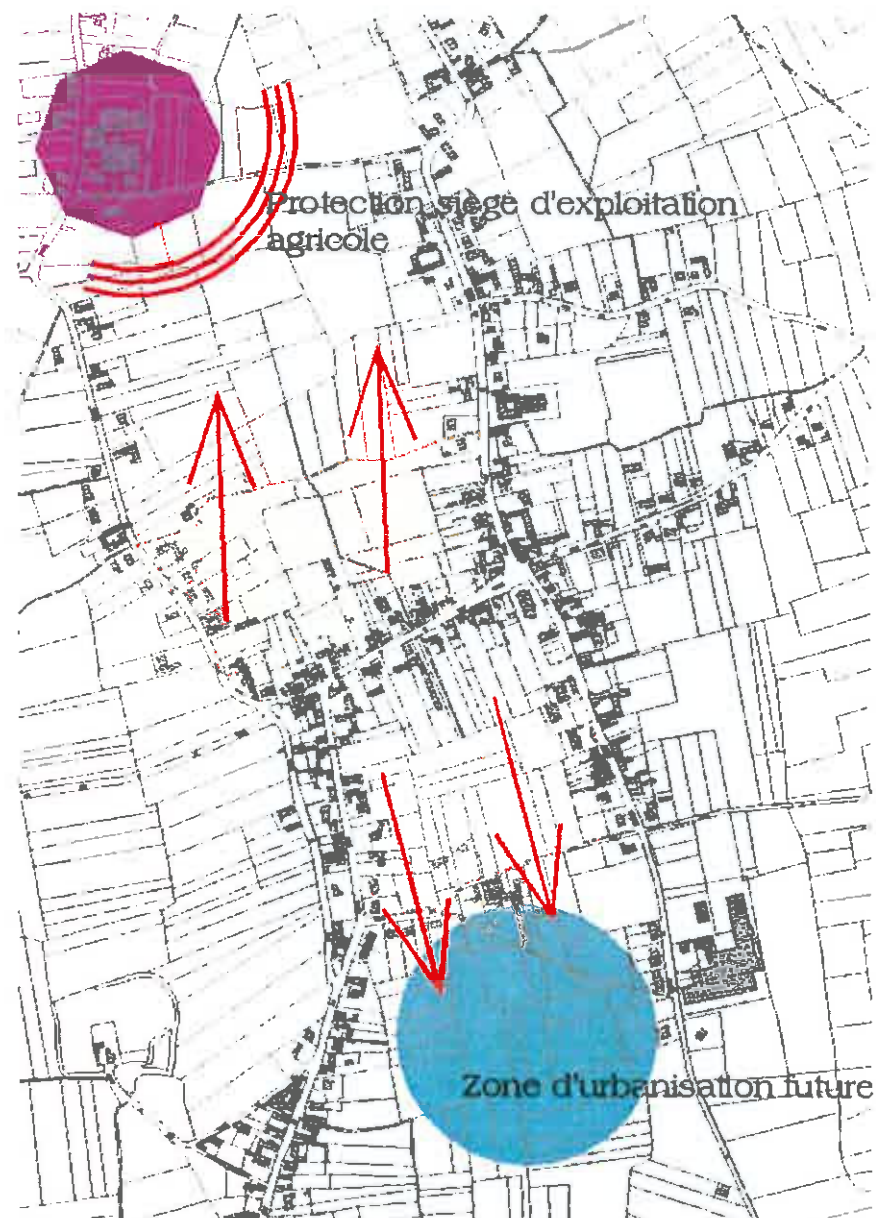
Sa localisation a pour objectif :

- De tenir compte des constructions récentes et des aménagements présents. Amputée sur une partie de l'espace agricole, elle tient compte des amorces de desserte existante. Circonscrite à l'intérieur des terres, elle évite un étalement urbain vers les voies de communication. Cette zone nécessite une réserve foncière permettant de la désenclaver en créant un accès rue de la Quièze.
- De renforcer la présence d'équipements centraux et donc leur éventuelle utilisation par la population. Elle résulte de la volonté municipale de conforter le noyau urbain central au travers de l'aménagement d'un poumon vert déjà existant.
- De tenir compte de la présence d'un siège d'exploitation dont la proximité de constructions à usage d'habitation pourrait compromettre le développement.

La localisation de cette zone d'urbanisation future concerne le Sud de la partie agglomérée. L'extension de l'urbanisation devra cependant dans un premier temps se cantonner aux dents creuses. En effet, le plan local d'urbanisme crée cette zone à urbaniser dans l'objectif d'indiquer l'orientation souhaitée pour les générations futures pour affirmer la centralité du village de Saméon dans la continuité des actions déjà entreprises dans ce sens.

Cette zone d'aménagement futur possède une épaisseur correspondant à la partie actuellement urbanisée rue de la Quièze et peut compter une quarantaine de logements dans un cadre résidentiel.

De plus, la commune garde par la même occasion un caractère « village » qui est la marque du cadre de vie de Saméon. Volonté a été faite de préserver ce cadre par une urbanisation réfléchie et économe de l'espace.



1.2. Une préservation de certains atouts

a) L'intégration des espaces naturels

La démarche de projet réfléchie sur Saméon s'est appuyée sur des thématiques transversales et fédératrices : le paysage et le cadre de vie.

Le paysage parce qu'il a déjà été profondément modifié par les activités humaines notamment les cultures agricoles. Ces pratiques généralement intensives éliminent toute végétation et accident de relief. Les paysages naturels se banalisent donc au détriment d'éléments caractéristiques qui contribuent à donner un certain cachet et une certaine identité aux villages qu'ils concernent. A Saméon, c'est la typologie du bâti qui fonde l'identité villageoise ainsi qu'un certain patrimoine identifié au travers de certains chemins, chapelles ou corps de ferme caractéristiques.

Le cadre de vie axé vers la ruralité, parce que s'il est pris en compte, il offre une qualité de résidence incomparable mais renforce également l'identité du site. De plus, il est aujourd'hui signe de « développement ». En effet, un des atouts de la commune de Saméon demeure son caractère villageois qu'il est obligatoire de pérenniser. L'urbanisation projetée devra prendre en compte ces éléments pour ne pas modifier le visage de la cité.

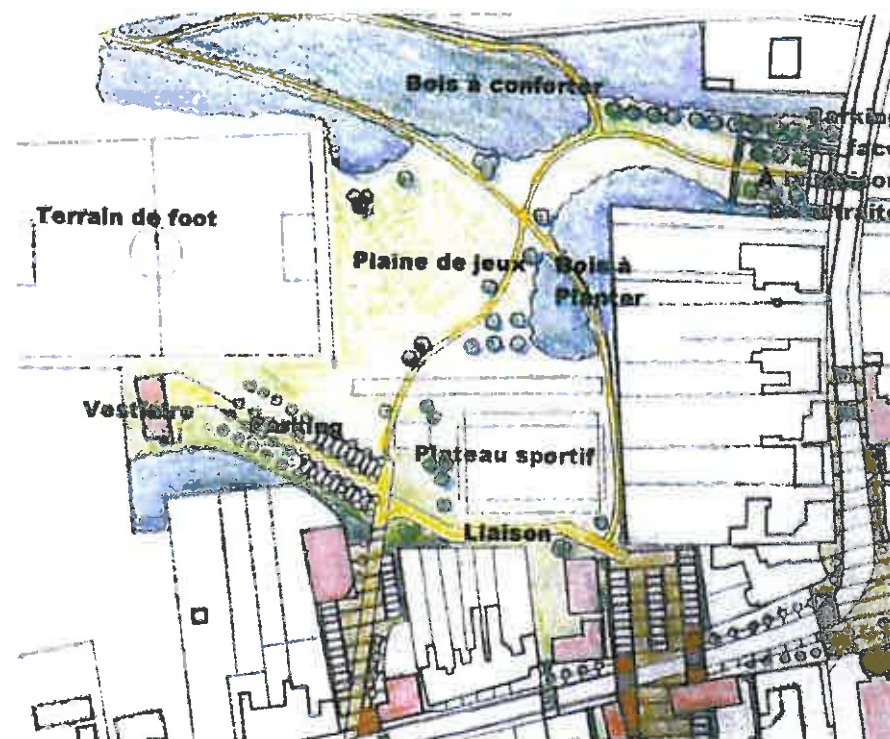
b) La mise en valeur du milieu naturel et des équipements

- Terrains de sports et jeux (plaine de jeux)

Le terrain de football est enclavé. De plus on observe une absence de lien entre le terrain de football, le plateau sportif, le parking et le foyer rural ainsi que la non-lisibilité du ruisseau du centre qui limite le terrain de football au Nord.

Il faut signaler la présence de ce cœur verdoyant et ludique depuis les linéaires et profiter de sa situation en cœur d'îlot pour donner de l'épaisseur au centre. Pour cela, il faut créer de nouvelles dessertes au terrain de football complétant le seul accès actuel face à la mairie : une face à la maison de retraite depuis la rue de l'église et une depuis la rue de la mairie.

L'intégration des espaces boisés privés le long du cours d'eau serait un atout précieux. Des cheminements piétons permettraient de se promener dans les espaces verdoyants et boisés.



- L'îlot du moulin des Ewuelles

L'absence de zone de loisirs et d'espace « naturel » au cœur du village peut facilement être corrigée en utilisant un autre cœur d'îlot verdoyant derrière la mairie.

Cet espace se situe dans le prolongement des espaces sportifs autour du terrain de football pour constituer un vaste poumon vert au cœur du village. Le cœur d'îlot du moulin des Ewuelles sera aménagé en zone naturelle et récréative avec la création d'un arboretum-mémoire. Des chemins piétons relieront les principaux équipements : écoles, mairie.



1.3. Les activités économiques

- L'activité agricole

L'activité économique de cette petite commune rurale s'est de tout temps tournée vers l'agriculture. Onze sièges d'exploitation agricole témoignent du dynamisme et de la prépondérance de ce secteur économique au sein de la commune.

Le P.L.U. prévoit le découpage de la zone urbaine en conséquence. Leurs formes ont été réfléchies pour ne pas contrarier et gêner le développement des sièges d'exploitation et les riverains.

- L'activité commerciale

L'activité commerciale est à développer sur la commune. Elle pourrait se mettre en place par le biais de la création d'un commerce multiservice ou encore par la création d'une activité liée à la restauration qui constituerait un point d'attrait pour les habitants ou les personnes de passage (randonneurs...). Dans ce sens, la vente des produits pourraient s'orienter vers production locale ou biologique. Ces activités commerciales pourraient être regroupées au centre du village pour renforcer la centralité au travers d'un pôle commercial.

2. DECLINAISON THEMATIQUE

2.1. Appréhension de la notion de centralité

« ...Le PADD peut préciser les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux... ».

Principes généraux :

Le niveau de centralité correspond au degré d'attractivité du quartier sur l'ensemble de la commune pour y exercer des fonctions qui lui sont spécifiques. Les centralités (quartiers, centre-ville...) sont de ce fait génératrices de déplacements et de dynamisme urbain. Inclut dans le PADD cette notion a pour objet :

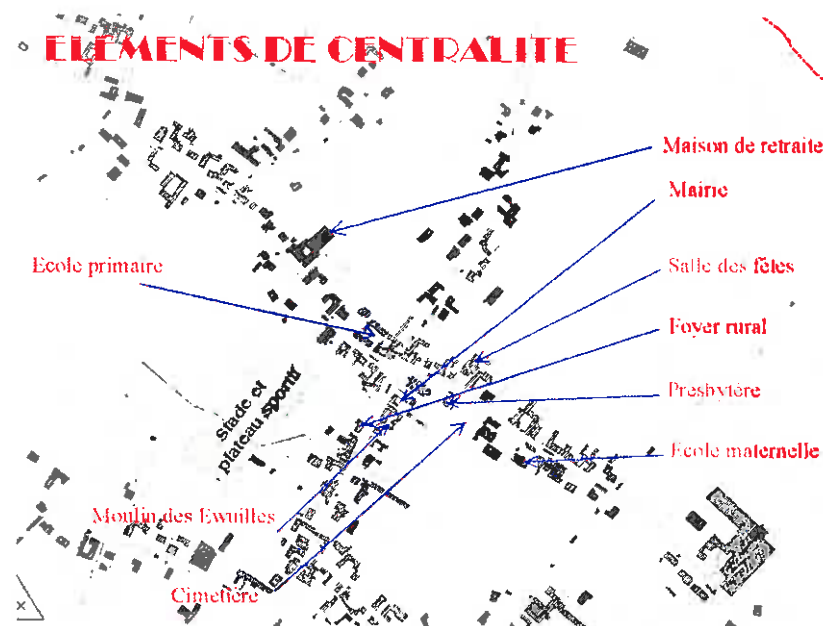
- Prévenir la mono-fonctionnalité de secteurs urbains afin de développer une attractivité urbaine par une mixité des usages.
- Lutter contre l'étalement urbain facteur de dispersion résidentielle à l'origine d'une décentralisation de la vie urbaine.

1.1. Le centre village

a) Diagnostic

Le centre bourg de la commune de Saméon souffre d'un manque de lisibilité tant dans structure par son manque d'épaisseur que dans son identité par son manque de point de repère urbain.

Le centre se matérialise autour de la mairie, des équipements sportifs, d'un parking et de l'église. L'école et la maison de retraite peuvent elles aussi prises en compte dans les équipements centraux.



Bien que le regroupement des quelques équipements contribue à la perception du centre bourg celui-ci ne semble pas mis en valeur de façon optimale au travers de l'aménagement existant. La commune connaît de toute part une urbanisation linéaire qui laisse prédominer le caractère résidentiel et tente à faire oublier physiquement ce secteur plus fonctionnel. L'église et le parking sont les éléments les plus remarquables au centre de la commune.

Il s'agit donc davantage de renforcer l'identité du centre village que de le sauvegarder. En effet, il convient par des aménagements de l'espace public de renforcer l'identité du centre bourg.

b) Préconisations

La valorisation du centre de Saméon doit être envisagée de manière globale en regroupant l'ensemble des équipements disséminés au cœur du village et en intégrant les projets futurs. Deux grands espaces bénéficieront d'une attention particulière :

- La plaine de jeux.
- L'espace du moulin des Ewuilles.

Il s'agit également de valoriser la perception des principaux équipements :

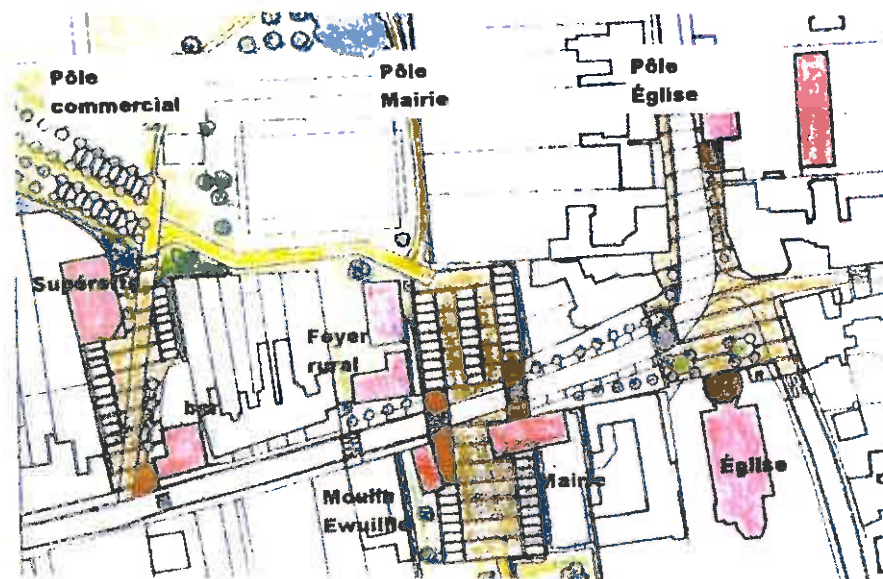
- Ecoles.
- Mairie et foyer rural.
- Eglise et carrefour principal.

Pour renforcer le centre bourg aujourd'hui linéaire et sans véritable place ou lieu central, il sera impératif de générer des ouvertures. L'objectif est de créer un véritable centre avec un espace qui donne envie que l'on s'y arrête. Ces espaces pourront par ailleurs accueillir de nouvelles manifestations.

Trois places marqueront le centre : l'aménagement du carrefour face à l'entrée de l'église, la place de la mairie (et son prolongement derrière la mairie et le moulin des Ewuilles), ainsi que le pôle commercial.

Ces places serviront également de stationnement à proximité des divers équipements (mairie, églises et futurs commerces). Ils constitueront un chapelet de petits parkings répartis dans l'ensemble du centre (en plus de ceux des espaces sportifs et des écoles). Le nombre de places de stationnement disponibles en centre bourg sera donc important mais bien réparti pour les utilisations quotidiennes, complémentaires pour les grands événements et surtout relativement discret en évitant d'immenses zones imperméabilisées.

Ces trois places seront aménagées suivant les mêmes dessins, les mêmes matériaux, le même mobilier urbain afin de renforcer la cohérence d'ensemble. Les places seront également dominantes par rapport à la route par la mise en place de plateaux surélevés. Ces espaces seront particulièrement pratiques pour les piétons (absence de bordures) et contraignant pour les automobilistes.



2.2. Intervention sur le patrimoine bâti

« ...Le PADD peut préciser les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles... ».

Principes généraux :

Parce que le patrimoine bâti est une des composantes essentielles à la définition de l'identité urbaine, les interventions visent à :

- Lutter contre l'insalubrité
- Prévenir les opérations de démolition lourdes par la réhabilitation, restauration, restructuration
- Sauvegarder un patrimoine urbain et architectural souvent de qualité

2.3. Le traitement des espaces publics

« ...Le PADD peut préciser les caractéristiques et le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables, des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer... ».

Principes généraux :

Parce que les espaces publics génèrent des flux de différentes natures et pour divers objets, leurs aménagements deviennent de plus en plus prioritaires dans le développement des communes. C'est en effet par leurs intermédiaires que se matérialisent le plus souvent les opérations de restructuration comme œuvre de dynamisme urbain.

- Intégration des différentes composantes urbaines dans un objectif de cohérence
- Amélioration des espaces de vie dans la cité

2.3.1. Caractéristiques et traitements des voies

La commune possède 7 km de voies de différents gabarits, avec des bas-côtés hétérogènes, d'où une complexité de lecture. Il semble nécessaire de donner des clés de lecture des linéaires afin de mieux distinguer les axes principaux des rues secondaires, de redonner la place au piéton, d'offrir un cadre de vie plus agréable et enfin de mettre en valeur les éléments de patrimoine disposés le long de ces voies.

La hiérarchisation des axes se fera suivant des principes clairs :

- Axe principal en séquence rurale.
- Axe principal en séquence urbaine.
- Axes secondaires.
- Carrefours à souligner.
- Éléments de patrimoine à valoriser.

a) Axe principal en rase campagne

Les routes offrent une image banale. Rien ne permet de les distinguer des voies de dessertes. Pour donner du caractère à ces voies, elles pourront être accompagnées d'arbres de haute tige et d'une haie basse de végétaux qui refermera l'espace et réduira visuellement l'emprise de la route.

b) Axe principal en séquence urbaine

Les abords de la route sont hétérogènes : schiste, gravillons, terre battue, gazon... On observe de nombreuses ornières dues au stationnement. Pourtant, la largeur des bas-côté offre des opportunités d'aménagement.

Les aménagements préconisés visent à homogénéiser l'ensemble, à renforcer le caractère rural et à créer une ambiance agréable et fleurie. Des lignes de pavés de récupération souligneraient les entrées et délimiteraient les espaces plantés. Les espaces réservés au stationnement pourraient être réalisés en gravillons de couleur clair afin de redonner de la lumière.

Les séquences ne nécessitant pas de stationnement seraient plantées, ainsi que les espaces en bordure des habitations quand le bas-côté est suffisamment large. Aucun arbre ne serait planté afin de bien différencier les axes secondaires des séquences rurales.

c) Axe principal.

La mise en valeur des rues principales a pour but de les embellir et de les distinguer des rues secondaires. Il s'agit également de redonner sa place au piéton. Qu'il s'agisse de séquences urbaines ou rurales, il est indispensable de mettre en place un cheminement piéton confortable et sécurisant.

Un chemin séparé de la route est réalisable dans les bas-côté en rase campagne. Par contre, en espace urbain, il faudrait aménager de véritables trottoirs sur l'ensemble du linéaire. Ce chemin serait utilisable par des personnes handicapées en toute saison.

d) Axes secondaires.

Les bas-côté sont encore davantage hétérogènes que sur l'axe principal. De larges bas-côté avec un fossé enherbé ont ponctuellement été minéralisés (busage du fossé et mise en place de gravillon). Ces espaces ont vite été utilisés pour le stationnement. D'où la mise en place de bornes et de jardinières pour interdire l'accès aux automobiles. Il en résulte une image très triste et incohérente. Les nouvelles constructions favorisent cette pratique.

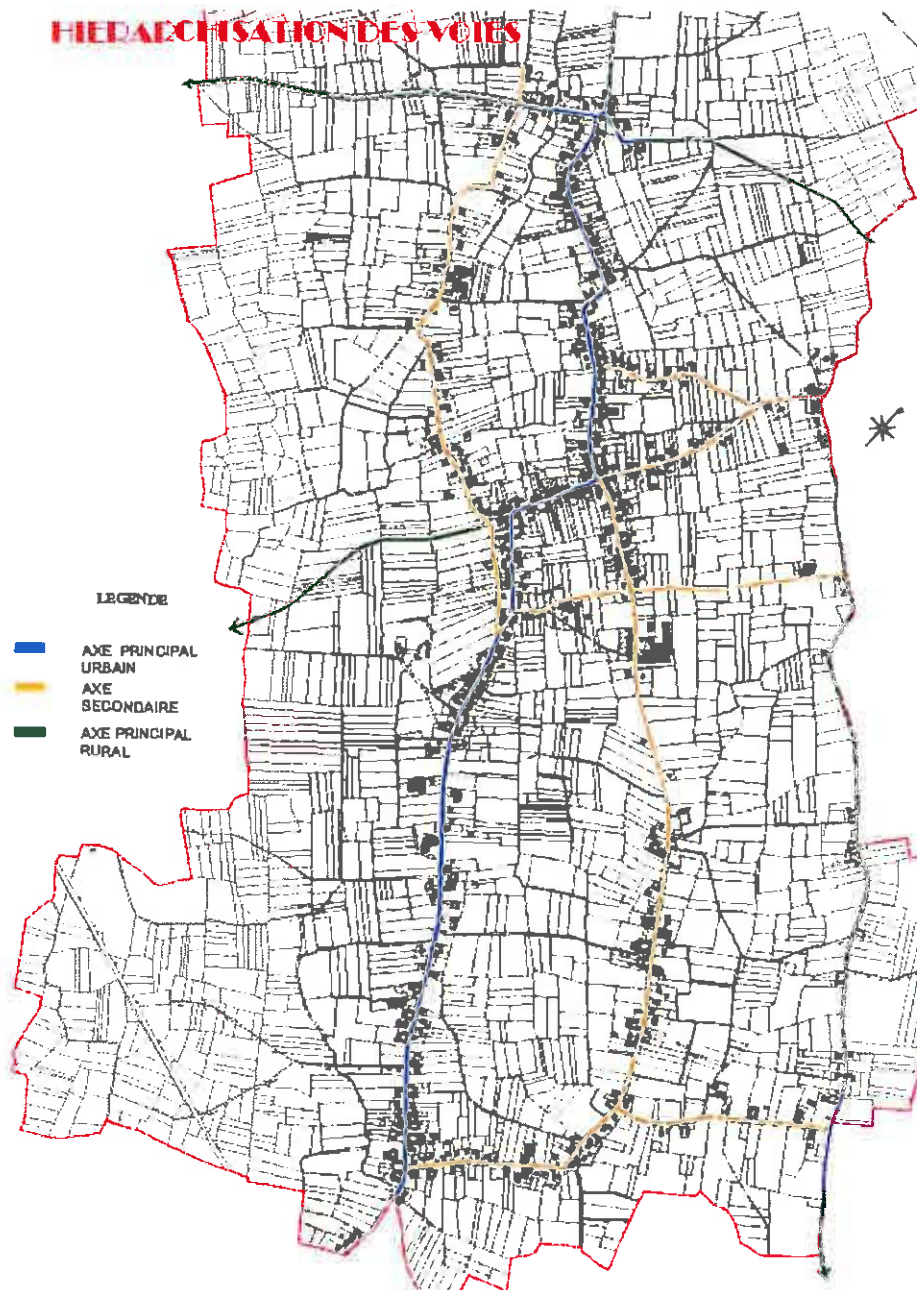
Il semble impératif de redonner une cohérence tout en préservant leur richesse et leur variété. La route destinée à la circulation de riverains reste très étroite avec de larges caniveaux en pavés. Les piétons circulent sur cette voie où la vitesse des véhicules est réduite. Les bas-côtés seraient abondamment plantés en prairie fleuries ou avec des arbustes pour redonner un caractère très verdoyant. Les arbres de petite taille redonneraient plus d'intimité et de caractère à ces voies. Pour le stationnement occasionnel, des aires engazonnées suffiraient.

e) Des carrefours à souligner.

Il semble nécessaire de souligner les articulations et carrefours entre l'axe principal et les voies secondaires. Pour cela, il est impératif de combiner différents niveaux d'action : des revêtements de sol différents se prolongeant sur la chaussée pour marquer les traversées piétonnes et distinguer les voies secondaires, un accompagnement végétal avec des éléments verticaux significatifs (arbres), le traitement des haies. Un soin particulier sera apporté à la signalétique et à l'éclairage. Il est également possible d'utiliser les éléments du patrimoine à valoriser pour caractériser ce lieu, par exemple une chapelle.

HIERARCHISATION DES VOIES

- LEGENDE
- AXE PRINCIPAL URBAIN
 - AXE SECONDAIRE
 - AXE PRINCIPAL RURAL



2.5. L'aménagement des entrées de ville

« ...Le PADD peut préciser les conditions d'aménagement des entrées de ville en application de l'article L.111-1-4... »

Principes généraux :

Parce que les entrées de ville constituent la première perception urbaine d'un bourg, elles sont de plus en plus intégrées aux opérations d'aménagement et considérées comme de véritables éléments urbains à prendre en compte. Elles permettent :

- d'identifier les communes traversées
- de sécuriser et de hiérarchiser la convergence de flux
- de travailler sur le visuel et le lisible en aménagement urbain

On observe sur la commune de Saméon une urbanisation linéaire continue caractéristique du paysage du Pévèle. L'évolution risque à terme de nuire à l'identification vis-à-vis des autres villages.

2.6. La préservation des paysages

« ...Le PADD peut préciser les mesures de nature à préserver les paysages... »

Principes généraux :

La préservation des paysages qu'ils soient naturels ou urbains est une préoccupation de plus en plus importante dans l'aménagement des villes aujourd'hui, parce que :

- la mise en valeur des paysages contribue à une certaine qualité de vie, capable de susciter une nouvelle mobilité urbaine.
- La prise en compte de l'environnement et sa protection sont des critères fondamentaux pour améliorer l'accueil des générations futures.

2.6.1. Paysages urbains

Ils sont représentés par les éléments composant le tissu urbain. Ils impliquent le traitement rapide des constructions dégradées. Il faut également garantir l'adéquation entre les constructions existantes et futures par l'utilisation de matériaux ayant les mêmes caractéristiques.

Une certaine recherche dans les matériaux de voirie et une homogénéité du mobilier urbain contribueront à l'amélioration du cadre de vie, le traitement des intersections importantes sont des éléments de repères identifiant les secteurs desservis et sont à l'origine d'une certaine animation minérale.

2.6.2. Le paysage naturel

a) Souligner la présence de l'eau

L'eau est omniprésente sur Saméon, mais de moins en moins visible. L'un des ruisseaux les plus importants du village, le ruisseau du pont Joly, est imperceptible. Souvent, les ruisseaux sont busés ou tellement discrets qu'ils ressemblent plus à des fossés qu'à des cours d'eau !

Il est important de signaler la présence des cours d'eau pour valoriser et caractériser le cadre de vie de la commune dans une de ses plus fortes originalités. Les actions pourraient être principalement articulées autour des traversées de routes en marquant le franchissement du cours d'eau et en suggérant un pont : garde corps, revêtement de sol différent et légèrement bombé. La présence d'arbres liés à l'eau (saules blancs) et de végétaux aquatiques (roseaux, iris des marais..) affirmerait la présence de l'eau même si elle est actuellement en grande partie

